



# Association locale UFC-Que Choisir du Val d'Orge

Place du 19 mars 1962 - 91240 SAINT MICHEL sur ORGE

Tél : 01 69 25 08 13 Courriel : [valdorge@ufc-quechoisir.org](mailto:valdorge@ufc-quechoisir.org) [www.ufc-quechoisir-valdorge.org/](http://www.ufc-quechoisir-valdorge.org/)

**BULLETIN N° 53**

Janvier 2017

Prix : 1,70 euro

Gratuit pour nos  
adhérents

Reproduction totale ou  
partielle interdite sans  
autorisation

Directeur de publication : Gérard Brochot  
Avec la participation des bénévoles

Impression : Office DEPOT 91160 Ballainvilliers

## Edito du président :

De nombreuses inquiétudes et même incertitudes vont nous accompagner tout au long de cette année 2017. Aussi, tous les bénévoles de l'association UFC QUE CHOISIR VAL D'ORGE et moi même, souhaitons vous adresser, à vous et vos proches, nos vœux de réussite, de joie et de santé pour profiter pleinement de tous les petits bonheurs que la vie peut vous offrir.

Si l'année 2016 a été marquée par des résultats significatifs, il reste beaucoup à faire pour renforcer les droits des consommateurs.

Mobilisons nous pour obtenir de nouvelles victoires !

Consolidons ensemble les avancées consuméristes !

Tels sont les souhaits de notre association : œuvrer pour faire respecter le bien-être de chacun et la préservation de notre environnement.

En ce qui concerne votre association locale, nous continuerons à vous écouter, à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, malgré les travaux prévus dans nos locaux au début du 1er semestre .

Nous mettrons à votre disposition, sur notre site, le maximum d'informations vous permettant d'être alertés des dernières évolutions des lois liées à la consommation.

N'hésitez pas à solliciter vos services de proximité (mairies, CCAS, associations locales) qui pourront vous proposer nos conférences : arnaques, ateliers conso, etc...

N'oubliez pas notre Assemblée Générale qui se déroulera à St Michel le 25 février 2017 .

Et sachez que :

En renouvelant votre adhésion vous nous donnez le moyen d'exister.

En rejoignant notre équipe de Bénévoles, vous lui donnez les moyens d'agir.

Très bonne année.

**Le Président, Gérard Brochot**



## POUR FAIRE SIMPLE.....

La loi de modernisation de notre système de santé apporte des modifications qui touchent à notre quotidien d'usagers en Santé.

En 2016, 2 GHT (Groupement hospitalier de Territoire) ont vu le jour en Essonne, à l'instar de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

-Le GHT Sud Essonne qui regroupe le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF, hôpital de référence), le Centre hospitalier d'Arpajon et le Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes.

-Le GHT Nord Essonne qui regroupe le Centre hospitalier de Juvisy, celui de Longjumeau et celui d'Orsay, qui deviendrait un hôpital unique sur le plateau de Saclay (une pétition contre ce projet circule actuellement).

Le Centre Hospitalier Barthelemy Durand (Psychiatrie) est partenaire des 2 secteurs.

Des structures privées ont / pourront passer convention avec ces GHT.

Les moyens (médecins-plateaux techniques-spécialisations-système d'information..) et les projets sont mutualisés pour permettre une meilleure prise en charge de l'utilisateur sur notre territoire.

Sachez donc, que vous pouvez aller sur un des sites du GHT et être orienté sur un autre du même GHT pour une prise en charge adaptée à votre besoin en Santé. Vous pouvez faire des retours de vécu auprès de notre référent santé par mail à l'adresse suivante : [santé@valdorge.ufcquechoisir.fr](mailto:santé@valdorge.ufcquechoisir.fr)

A noter : depuis mi-décembre 2016, réouverture de la Maison Médicale le samedi après-midi et le dimanche au sein du CH Arpajon.



### **Cdiscount épinglé encore une fois !**

Un consommateur effectue le 26 novembre 2016, une commande de 680 euros et souscrit une carte CDISCOUNT pour bénéficier d'une remise de 30%.

Malheureusement, alors que la date de livraison était prévue à la mi-décembre, CDISCOUNT informe le client d'un retard d'expédition. Puis le consommateur apprend que sa commande a été annulée « suite à un dysfonctionnement informatique ».

CDISCOUNT, propose d'effectuer une nouvelle cde de 400 euros et de bénéficier sous 24 heures d'un bon d'achat de 200 euros pour compenser la remise promise de 30%.

Bien évidemment ce bon d'achat ne s'est pas matérialisé et le malheureux consommateur a pu vérifier l'efficacité du service réclamation :

« J'ai essayé de les contacter trois fois pour demander des explications. Au premier appel la requête a été remontée au service qualité avec une réponse annoncée sous 72 heures maximum. Bien évidemment, les 72 heures se sont écoulées et je n'ai toujours pas eu de réponse. Les deux autres appels de la même façon : j'ai été baladé de service en service et, la conversation a coupé ».

Le dossier est dans les mains du médiateur du e-commerce au sein de la FEVAD.

Source Info-alerte, réseau anti-arnaques

### **Attention aux arnaques par flyer dans votre boîte aux lettres !**

France 2 télévision a diffusé au journal de 20h du 4 janvier un rappel contre les arnaques aux serruriers. Mais cela ne concerne pas qu'eux ; méfiez-vous aussi des électriciens, des plombiers, etc... dont les numéros sont bien présentés et que vous trouvez sur les jolis flyers déposés dans votre boîte aux lettres.

Ils sont d'autant plus alléchants que pour donner un caractère officiel ils font figurer illégalement les numéros des pompiers, de la police et autres institutions et tout ceci illustré avec le drapeau national bleu blanc rouge !

Ces flyers doivent être déchirés et jetés dans votre poubelle.

A notre association UFC-Que Choisir du Val d'Orge, nous avons reçu en décembre plusieurs appels concernant ces arnaques. Par exemple :

- Un « au-secours » dû à un dépannage électrique pour 4200 euros (alors que c'était une panne de secteur) ;
- Une serrure de garage forcée au coût de

réparation de 1600 euros ;

- Une fuite d'eau : coût 2000 euros ;
- Un mauvais comptage EDF : appel d'un électricien sans résolution du problème : coût 2600 euros.
- Et d'autres cas dans les 6 derniers mois de 2016...

On ne vous le dit pas assez : Votre assureur est votre meilleure aide dans ces cas -là.

- Une inondation : c'est fermeture du robinet d'arrivée d'eau et appel à votre assureur qui vous conseillera un plombier honnête près de chez vous.
- Une porte bloquée : c'est pour un soir une chambre d'hôtel (coût 40 euros), ensuite appel à votre assureur pour joindre un serrurier.
- Une panne électrique : c'est coupure du disjoncteur et comme précédemment appel à votre assureur pour trouver un électricien.

**Et ne signer rien dans la précipitation !**

### **Prélèvements SEPA Frauduleux**

Par deux fois, le même mois, deux prélèvements SEPA, soi-disant des Impôts, ont été effectués sur le compte bancaire d'un de nos adhérents. Celui-ci ne comprenant pas leurs raisons s'est adressé aux services des Impôts de sa ville. Il lui a alors été indiqué que ces prélèvements n'avaient en aucune façon été faits par le Trésor Public et qu'il s'agissait en fait d'une arnaque bien ficelée et préparée avec beaucoup de professionnalisme. Les prélèvements effectués avaient l'intitulé : DRIFP alors que les vrais prélèvements des Impôts ont l'intitulé DGFIP.

Ce type d'arnaque par prélèvement direct SEPA sur un



compte bancaire est devenu courante. Elle vient du pays occitan mais pourrait s'étendre à tout le pays.

Cette arnaque a été signalée à la cybercriminalité.

Soyez donc vigilants et contrôlez vos comptes bancaires régulièrement.

### **Arnaques aux colis en attente**

Après les avis de passage dans les boîtes aux lettres, les messages par téléphone et les SMS, les arnaques aux colis en attente passent désormais de plus en plus souvent par e-mail. Apprenez à repérer ces escroqueries qui n'ont d'autre but que de vous faire appeler un numéro surtaxé.

## Vignettes Crit'air pour les voitures les moins polluantes



Crit'Air doit faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par le biais d'une pastille de couleur apposée sur le véhicule et intitulée certificat qualité de l'air.

Ce système de vignettes va s'appliquer, à partir du 15 janvier 2017, à Paris, première zone à circulation restreinte (ZCR) de France. Par conséquent, les véhicules les plus polluants (dits « *non classés* ») ne pourront plus rouler dans Paris de 8h à 20h en semaine.

Le décret n° 2016-858 du 29 juin 2016 relatif aux certificats qualité de l'air précise :

- le type de véhicules concernés par ce certificat ;
- les critères pris en compte pour classer chaque véhicule dans la catégorie de certificat de qualité de l'air correspondante ;
- les modalités de demande et de délivrance de ce certificat (avec possibilité de mettre en place une redevance) ;
- les sanctions applicables si le propriétaire du véhicule a apposé sur son véhicule un certificat ne correspondant pas aux caractéristiques de son véhicule.

Les véhicules sont classés en différentes catégories, en fonction du type de motorisation et de l'âge du véhicule. Les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène font partie de la 1<sup>re</sup> catégorie.

Le site de commande des certificats qualité de l'air (ou « *pastilles de couleur* ») est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à l'adresse [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr). L'obtention de ce certificat implique de payer une redevance de 3,70 € à laquelle s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale (ce qui correspond à un montant total de 4,18 €).

Ce certificat doit ensuite être apposé à l'avant du véhicule de manière à être lisible par les agents de contrôle, depuis l'extérieur.

Pendant les pics de pollution, les véhicules possédant une pastille bénéficieront d'autorisation particulière de circulation, en fonction de la couleur obtenue :

- circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR)
- obtenir des conditions de circulation privilégiée
- bénéficier des modalités de stationnement favorables

### Les ateliers « Conso »

Après un gros travail de préparation, les 6 types d'ateliers « conso » d'UFC-Que Choisir du Val d'Orge sont maintenant prêts à être mis en œuvre. Ceux-ci ont pour objectifs de faire acquérir les bons réflexes du consommateur à ceux qui le souhaitent afin de bien choisir ses produits et ses services dans un des domaines de la consommation. Un nombre de 15 personnes minimum est requis par atelier.

En fin 2016, nous avons présenté 3 ateliers « conso » à des seniors (« Manger équilibré au juste prix », « les pratiques alimentaires pour conjuguer équilibre et plaisir », « s'organiser au quotidien pour ne pas gaspiller ») et aussi l'atelier conso « croquez des fruits » à des enfants de 6 à 12 ans qui ont magnifiquement participé et posé moult questions pertinentes.

Nous souhaitons pour l'année 2017, multiplier ces ateliers dans les communes de l'Essonne.

Nous avons également participé en tant qu'intervenants dans plusieurs conférences sur les arnaques dans différentes communes et ne manquerons pas de continuer à diffuser en 2017 ces recommandations auprès de tous. Soyez attentifs sur les rendez-vous organisés et diffusés dans les revues de votre commune. Vous y êtes cordialement invités.

## Les consommateurs peuvent maintenant régler leurs litiges plus facilement.

La réforme du code civil, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016, offre de nouvelles solutions pratiques aux consommateurs, sans avoir à s'adresser systématiquement à un tribunal.

Découvrez chacun de vos nouveaux droits de façon synthétique et visuelle.

Vos nouveaux droits

face

aux professionnels

- Comment refuser de payer ?
- Comment réduire le prix ?
- Comment annuler le contrat ?
- Comment forcer l'exécution du contrat ?
- Comment obtenir une indemnité ?

L'UFC-Que Choisir du **Val d'Orge** invite donc les consommateurs à consulter gratuitement l'intégralité de ce guide sur le site <http://www.ufc-quechoisir-valdorge.org/10740-2/> et dans ses locaux.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les adhérents, membres de l'UFC-Que Choisir du Val d'Orge, sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra **le samedi 25 février 2017 à 14h30** à St Michel sur Orge, Salle Berlioz, Place Berlioz (ancienne Poste).

### ORDRE DU JOUR

Rapport moral et présentation du rapport d'activités  
Rapport d'orientation  
Rapport financier et présentation des comptes  
Budget prévisionnel  
Candidatures au Conseil d'Administration  
Election du Conseil d'Administration  
Questions diverses  
Réunion - Débat

*Notre association est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux bénévoles actifs et s'ouvre à des personnes susceptibles de participer à son animation. Nous espérons donc qu'un certain nombre d'adhérents poseront leur candidature au conseil d'administration*

*Rappelons que selon nos statuts les candidats doivent être adhérents depuis au moins un an à la date de l'Assemblée Générale et qu'ils sont élus pour une durée de trois ans.*

*Faites nous parvenir votre candidature au moins 10 jours avant la date de l'AG*

✂

### POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Si pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas participer à notre Assemblée générale ordinaire, ce qui serait regrettable, mais que vous souhaitez vous faire représenter par un ami, vous pouvez donner votre pouvoir à un adhérent ou à une adhérente de votre choix avec ce pouvoir

Mme, Mlle, M

Adresse .....

Donne pouvoir à : .....

Pour la (le) représenter à l'AG de l'UFC Que Choisir Val d'Orge du 12 mars 2016

Signature de l'intéressé,

Ce pouvoir est à expédier à UFC Que Choisir Val d'Orge place du 19 mars 1962 91240 Saint Michel Sur Orge